Le comité stratégique pour le numérique (CSN), présidé le 22 juillet par le Premier ministre, a officialisé le calendrier d'extinction de la télévision analogique en France. L'Outre-Mer basculera comme la métropole au tout-numérique avant le 30 novembre 2011. François Fillon a aussi décidé de créer un nouveau fonds d'aide pour accompagner les foyers les plus modestes au passage vers la télévision numérique.

A partir du 2 février 2010, 24 régions correspondant aux zones de diffusion des chaînes locales de France 3 s'éteindront successivement.

Ce calendrier, publié jeudi au Journal officiel, est le suivant :

date

région

2 février 2010

Alsace

9 mars 2010

Basse-Normandie

18 mai 2010

Pays de la Loire

8 juin 2010

Bretagne

28 septembre 2010

Lorraine et Champagne-Ardenne

19 octobre 2010

Poitou-Charentes et Centre

novembre 2010

Franche-Comté et Bourgogne

7 décembre 2010

Nord

Premier semestre 2011

Picardie et Haute-Normandie, Ile-de-France, Aquitaine et Limousin, Auvergne, Côte d'Azur et Corse, Rh

Second semestre 2011 (avant le 30 novembre)

Provence, Alpes, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon

Pour l'Outre-Mer, a précisé Nathalie Kosciusko-Morizet , le calendrier d'extinction n'est pas fixé, mais ces départements et territoires devront respecter, comme la métropole, la date limite du 30 novembre 2011.

Le Comité a rappelé d'autre part qu'un budget de 277 millions d'euros était prévu "pour accompagner les Français vers la télévision numérique", en aidant les plus démunis à réaliser les adaptations nécessaires (lire le communiqué)[internal:node/55798].

Un nouveau fonds d'aide pour accompagner les foyers les plus modestes

Par ailleurs, **"l'aide actuellement prévue par la loi pour les foyers hors couverture de la TNT sera étendue dans le cadre d'un fonds spécifique",** "de manière à assurer, au total, la prise en charge de l'acquisition d'un équipement de réception satellite pour les 50 %

des foyers les plus modestes ne recevant la télévision que par voir hertzienne terrestre et qui perdraient ce type de réception".

Cette aide, dont les modalités seront arrêtées d'ici au 15 septembre, doit leur permettre de s'équiper de la parabole nécessaire à la réception de la TNT. Le Premier ministre a demandé à Nathalie Kosciusko-Morizet et à Michel Mercier de porter ces dispositions à la connaissance des collectivités locales pour examiner avec elles les possibilités d'aller au-delà.

La TNT restera en effet inaccessible sur des zones d'ombres représentant 5 % du territoire, où le satellite devra prendre le relais.

Selon Nathalie Kosciusko-Morizet, cette aide supplémentaire s'élèvera à "40 ou 45 millions d'euros".